

tuer les mots "cantons 27 ou 28" aux mots "canton 78" à la 24e ligne.

L'hon. M. DUNNING: J'ai un autre rappel au règlement à faire relativement au genre de discussion qui se fait sur ce projet de loi. Je me réfère au paragraphe *i* de l'alinéa 293 de Parliamentary Rules and Forms de Beuchesne. Il est ainsi conçu:

Outre les défenses énumérées dans cet article du règlement, il est sanctionné par l'usage en Angleterre et au Canada qu'en portant la parole, un député ne doit pas user de son droit de parole pour faire obstruction aux travaux de la Chambre.

La nature même des remarques de l'honorable député qui a porté la parole décelez qu'il répond du tac au tac, pour ainsi dire. Il a été victime de tactiques obstructionnistes et il fait donc obstacle à l'adoption de ce projet de loi. Je ne l'en blâme pas. A une séance précédente, l'honorable député de Toronto-Nord-Ouest a annoncé placidement son intention d'épuiser, en parlant, le temps consacré à la discussion d'un bill. Je proteste contre toutes ces tactiques d'obstruction, et cet article me donne raison, je pense.

M. SMITH (Stormont): Le ministre me permet-il de lui poser une question? A son avis, est-ce que l'honorable préopinant n'a pas mis au jour des choses qui ne sont pas un indice d'obstruction? Il a indiqué la possibilité de la vente de cette voie ferrée, et il a montré que nous pouvons accorder des concessions avantageuses pour fins de spéculation. Le ministre ne pense-t-il pas qu'il sied d'attirer là-dessus l'attention du comité?

L'hon. M. MANION: Quand un groupe se réunit pour discuter une affaire, il devrait donner la parole au meilleur orateur. Nous ne devrions pas être dans l'obligation d'écouter pendant une heure un discours aussi peu intéressant.

Quelques VOIX: A l'ordre!

M. le PRESIDENT: L'honorable député parle-t-il sur le rappel au règlement?

L'hon. M. MANION: Oui. Mes honorables amis obtiendraient de meilleurs résultats avec un bon orateur qu'avec un discoureur aussi terne.

L'hon. M. CANNON: Avant de rendre votre décision, monsieur le président, je vous conseille de relire le débat sur le projet de loi concernant le canal de la baie Géorgienne.

M. le PRESIDENT: Au commencement de la discussion j'ai cru que les remarques de l'honorable député étaient étrangères au sujet et je lui ai demandé de s'en tenir à la question

[M. le Président.]

que le comité examinait. Plus tard, il m'a paru que ces remarques s'appliquaient à la question et je lui ai permis de continuer.

M. HEPBURN: Maintenant que cette discussion est terminée nous allons reprendre le débat.

Quelques MEMBRES: Votre temps est expiré.

M. HEPBURN: Non, il ne l'est pas. J'ai essayé d'expliquer aux honorables députés que si, de propos délibéré, ils faisaient de l'obstruction aux projets de loi importants pour le sud de l'Ontario, nous pourrions en faire autant au sujet de leurs bills. Quelques colons de l'Alberta pourront en souffrir, mais il est grave pour l'Ontario que ces compagnies de pont soient empêchées de dépenser les millions qu'elles projetaient de dépenser. Nous avons cette responsabilité envers nos électeurs, et nous avons le droit d'exprimer notre opinion dans cette Chambre. Par exemple, en vertu de quel droit l'honorable député de Bow-River inscrit-il au Feuilleton un amendement proposant qu'une partie des péages perçus sur ces ponts soit payée au gouvernement du Dominion? Je prétends que cela relève du ministre des Finances, et il n'a pas délégué, que je sache, ses pouvoirs à l'honorable député de Bow-River. L'honorable député n'agissait pas conformément au règlement en inscrivant au Feuilleton un tel amendement; il a fait cela simplement pour retarder l'adoption de ces projets de loi.

Quelques MEMBRES: A l'ordre!

M. HEPBURN: Vous pouvez crier tant que vous voudrez, cela ne m'émeut pas. J'aime à entendre crier les torys, parce que cela indique que nous avons frappé juste. Quoi qu'il en soit, j'ai atteint mon but; j'ai montré aux honorables députés de la gauche la folie de leurs tactiques, et je n'ai pas gaspillé mon temps entièrement. Nous sommes consentants à coopérer. Nous nous intéressons autant au bien-être de l'Alberta qu'au sud de l'Ontario. Lorsque nous sommes à peu près tous du même avis sur ces questions, l'honorable député ne devrait pas inscrire au Feuilleton des motions dans le but évident de faire de l'obstruction à ces bills. L'honorable député de Rosetown (M. Evans), par exemple, connaissait si peu la question du pont de la rivière Détroit,—que des Américains sont à construire au coût de 20 millions de dollars, dont neuf dixièmes des péages représentant des centaines de millions de dollars seront payés par des Américains,—qu'il a voté contre. Il dit que le bill devrait être un projet du Gouvernement. Or,